

[Pass Île de Loisirs de Jablines-Annet](#)

Se baigner, monter à cheval, essayer le téléski nautique, naviguer ou tout simplement profiter de la plage... Autant d'activités à pratiquer l'été sur l'Île de loisirs de Jablines-Annet... Elle est ouverte toute l'année.

L'accès y est payant :

- tous les jours du 1^{er} juin jusqu'au 31 août,
- les deux derniers week-ends de mai et le lundi de Pentecôte
- lors de journées dites "exceptionnelles" (cf. règlement intérieur de l'Île de Loisirs : <https://jablines-annet.iledeloisirs.fr/uploads/pdf/Reglement-interieur...>).

Son accès est libre pour les moins de 3 ans et les autres jours de l'année.

En habitant Thorigny, vous pouvez profiter avec vos enfants de cette base nautique et équestre à un tarif préférentiel.

Pour obtenir un pass, il faut contacter le service des cartes privilèges de la base de loisirs par mail à [carteprivilege@jablines-annet \[dot\] fr](mailto:carteprivilege@jablines-annet.fr) ([carteprivilege\[at\]jablines-annet\[dot\]fr](mailto:carteprivilege@jablines-annet.fr)) en fournissant les documents suivants :

- nom, prénom et date de naissance
- une photo d'identité, **formats jpeg, jpg, png - 1 Mo maximum** en fichiers non insérés dans le corps de l'email mais en fichiers joints (joindre un fichier)
- un justificatif de domicile (facture d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone fixe et internet/box, attestation d'assurance de logement ou facture d'assurance habitation, quittance de loyer non manuscrite) de moins de 3 mois, **formats pdf, jpeg, jpg, png - 10 Mo maximum**

Sans oublier que :

- Toute personne âgée de 22 ans et plus doit fournir un justificatif de domicile à son nom
- **Pour un enfant, une copie du livret de famille est demandée.**

Vous recevrez par mail un QR code nominatif à conserver et à présenter à chaque passage.

+ d'infos : <http://jablines-annet.iledeloisirs.fr/>